NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/40/Add.22 13 juin 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSÉ SUCCINCT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI ET SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LEUR EXAMEN

<u>Additif</u>

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/1997/40 du 10 janvier 1997, S/1997/40/Add.10 du 21 mars 1997, S/1997/40/Add.20 du 30 mai 1997 et S/1997/40/Add.21 du 6 juin 1997.

Au cours de la semaine qui s'est achevée le 7 juin 1997, le Conseil de sécurité s'est prononcé sur la question suivante :

La situation entre l'Iraq et le Koweït (voir 21100/Add.30 à 33, 36 à 38, 42, 43 et 47; S/22110/Add.6 à 9, 13, 14, 17, 20, 24, 25, 32, 37 et 40; S/23370/Add.8, 11, 28, 34 et 39; S/25070/Add.1, 2, 5, 21, 24 et Corr.1, 26 et 47; S/1994/20/Add.8, 39 à 41 et 45; S/1995/40/Add.14; S/1996/15/Add.11, 12, 23 et 33; et S/1997/40/Add.15; voir aussi S/23370/Add.10, 32, 35 et 47)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 3786e séance, tenue le 4 juin 1997, comme convenu lors de ses consultations préalables. Il était saisi du rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 11 de la résolution 986 (1995) (S/1997/419) et d'une lettre datée du 30 mai 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweit (S/1997/417).

Le Président a appelé l'attention sur le texte d'un projet de résolution (S/1997/428) qui avait été établi au cours des consultations du Conseil.

Le Conseil a ensuite procédé au vote sur le projet de résolution S/1997/428 et l'a adopté à l'unanimité en tant que résolution 1111 (1997) (pour le texte, voir S/RES/1111 (1997); à paraître dans les <u>Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-deuxième année, Résolutions et décisions du Conseil de sécurité, 1997)</u>.
